L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général, de la Première et de la Troisième Municipalité.
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 25 NOVEMBRE 1837.

Les démocrates de la Nouvelle Orléans, sont respectueusement invités à se rendre à une assemblée qui doit avoir lieu ce soir à 7 heures, au *Merchant's Exchange*, rue Royale entre les rues Douane et Canal.

JH. GENOIS.
Comité. J. B. ORY.
J. McFERLANE
J. A. ARMITAGE

C'est aujourd'hui que doit avoir lieu l'élection d'un alderman pour le 3me. District, en remplacement de Mr. P Davis démissionnaire. Nous avons été prié d'annoncer que le Dr. Thomas serait soutenu pour cette place, par un grand nombre d'électeurs.

Sur l'appel d'une convention spéciale.

L'instant approche où l'un des intérêts les plus puissans pour la Louisiane va *s'agiter*. Déjà plusieurs candidats à la place de gouverneur sont mis sur les rangs par la voix publique, et, c'est moins sur les principes politiques, que sur le mérite personnel, que leurs amis semblent s'appuyer. C'est assurément entendre la question d'une manière rationnelle; et, comme le bien du pays est la première de toutes les considérations qui doivent influer sur le vote des bons citoyens, nous adhérons sincèrement à écarter tout esprit de parti d'une discussion qui s'annonce comme devant être plus vive que de coutume. Deux hommes bien connus et déjà éprouvés par le pays, paraissent pour l'instant fixer tous les regards; et, si l'on a jeté en avant quelques autres noms estimés, ce pourrait bien n'être qu'une sorte de ruse pour pressentir l'opinion. Il est en effet vivement question de remettre aux soins d'une convention spéciale, le choix d'un candidat démocrate; et le personnage que l'on désigne au choix de la future assemblée est assez connu par des services rendus pour que l'on puisse croire que son nom soit bientôt arboré sur l'étendard d'un parti puissant. Ce serait à tort que l'on voudrait considérer la victoire des *Whigs* comme complète, et l'activité que déploient leurs adversaires doit nécessairement être d'un grand poids dans la balance électorale. L'assemblée préparatoire d'une convention est indiquée pour le 10 de décembre; et ce moyen paraît calculé pour faire connaître tout ce que pourrait avoir de populaire [illegible] on dévolue au choix de délégués spéciaux des paroisses.

Voici donc, de fait, trois candidats sur les rangs; et, bien qu'ils ne soient encore désignés, qu'*in petto*, plusieurs feuilles en ont assez dit pour que l'on sache que M. Johnson obtient leurs supports. D'autres gazettes se retranchent dans un silence presque absolu; et si l'une d'elles n'a guère laissé de doute sur le dessein de soutenir le candidat présumé d'une prochaine convention; tout porte à croire du moins qu'elle ne penche pour aucun des deux autres. Quant à nous, comme nous l'avons dit, nous voudrions isoler l'élection d'un gouverneur d'état de toute influence de partie. C'est plutôt, à notre sens une question d'économie politique, que d'opinions, et si elle est sagement examinée, on conviendra avec nous que c'est d'un administrateur éclairé, plus que d'un zélateur, qu'on a besoin pour remplir une place dont toutes les attributions se rattachent, de près ou de loin, à la prospérité de l'Etat. C'est bien pourquoi nous avons à peser avec une attention scrupuleuse les mérites des divers concurrens; et quelque estime que nous ayons d'ailleurs conçue pour les deux candidats avoués; nous pensons que s'il en était offert un troisième par les délégués des paroisses, qui annonçât d'éminentes qualités administratives, nous aurions à regretter une précipitation qui nous eut ôté la faculté de nous ranger du côté de celui qui aurait pour lui le suffrage de nos amis politiques. Cependant, l'arène est près de s'ouvrir; et déjà l'on voit, à l'empressement de quelques personnages influens, les rangs se former de part et d'autre. Mais, la décision de la convention qui s'annonce formera sans contredit un tiers parti dont la force balancera, si elle ne la surpasse, celle des deux autres et, pour peu que le candidat démocrate ait par devers lui une popularité personnelle, sa chance ne serait pas moindre que toute autre. Ces considérations générales nous sont suggérées par l'espèce d'indécision où nous voyons encore beaucoup de citoyens qui espèrent trouver dans le concours d'une convention un moyen de fixer leur incertitude. C'est, effectivement, un moyen assuré de consulter la force de l'opinion démocratique; et de rendre plus douteuses les prétentions fondées des autres concurrens, dont l'un est déjà indiqué à l'opinion publique, par la voix retentissante de plusieurs presses. Quelques jours encore, et les partis seront tout à fait dessinés; la presse alors aura du retentissement; et il n'est personne qui puisse rester spectateur indifférent d'une lutte dont le résultat doit être un mouvement plus ou moins sagement imprimé au progrès, et à la prospérité de la Louisiane!

De la politique intérieure des Etats-Unis.

Un homme d'Etat s'il en fut jamais disait, il y a quelques années, en parlant du raffinement avec lequel certains individus, généralement estimés, ourdissaient en silence leurs plans de duperie pour mieux réussir à tromper la confiance publique—"ma foi! il se passe maintenant ici des choses si extraordinaires que quoique ma conscience ne me fasse aucun reproche, quoique je me sois toujours conduit d'une manière tout-à-fait honorable, je ne sais pas au juste si je suis honnête et probe". Cette incertitude où se trouve la vertu, qui tremble de faillir, tant sont poignantes les tentations dont elle est sans cesse environnée dans le sein de la société est bien naturelle et facile à comprendre. Elle peint, avec toute la vérité possible, l'innocence d'un coeur qui sait les combats qu'il a à supporter pour conserver pure et sans tâche sa charité, et qui se plaît à s'interroger lui même pour s'efforcer à découvrir s'il n'a rien commis qui soit répréhensible à ses propres yeux et aux yeux du monde. Plût à Dieu que chacun eût assez de cette force morale pour descendre dans sa propre conscience et en sonder les détours les plus cachés! Avec quelle facilité ne triompherait-on pas des embûches du vice, et combien la société entière ne gagnerait-elle pas par l'établissement d'un pareil tribunal de confession!

En envisageant l'état actuel de la politique intérieure ne pourrait-on pas s'écrier avec autant de justesse que ce brave et digne homme dont nous venons de parler:—"Ma foi! il s'y passe des choses si étranges que je ne sais pas au juste si je suis honnête et sincère dans mes vues et mes convictions à ce sujet."—Il serait cependant à désirer que chaque citoyen eût le courage de se faire son propre inquisiteur dans l'examen de cette importante question, et surtout qu'il eut assez de bonne foi, d'impartialité et d'empire sur lui même pour en chercher la solution, non pas dans ses intérêts individuels, mais dans le plus profond de sa conscience, mais dans la contemplation du bien être de la masse, mais enfin dans l'avenir du pays et le salut des institutions et des lois qui nous régissent. La vérité, surgirait peut être de cette sorte d'investigation morale, et le peuple satisfait sur tous les points douteux de la question ne serait plus, comme il l'est encore, l'instrument aveugle de l'esprit de parti, le jouet des ambitions demesurées du premier venu, et la victime de sa propre imprévoyance ou de sa crédulité.

Jamais époque, mieux que celle-ci, ne justifia la nécessité d'une semblable enquête de la part des citoyens en général. Plongé depuis près d'une année dans les embarras d'une crise financière qui n'a pas d'exemple dans les annales du monde commercial, le pays s'agite avec fureur comme pour sortir promptement de cette inertie où l'a jeté la suspension générale des affaires. Effrayé des résultats que cet état de choses a produits, il ose à peine interroger le passé pour lui demander compte de ses malheurs actuels. Et, frémissant à l'idée d'une réforme partielle, d'une réforme qui ne cicatriserait pas de suite la plaie, il voudrait que l'équilibre se rétablit instantanément, c'est-à-dire qu'il n'y eut pas de phase de convalescence entre l'époque de la maladie et celle du rétablissement intégral.

La chose étant pour ainsi dire impraticable, la politique s'est emparée du sujet, et d'une question purement de commerce elle en a fait une question d'état. Les uns ont vu dans l'anéantissement de la Banque des Etats Unis et dans la formation des banques locales, l'origine du mal et ses progrès effrayans; les autres au contraire ne l'attribuent qu'au manque de circulation du numéraire et à la surabondance du papier monnaie émis par les diverses institutions financières du pays. De sorte que la politique intérieure des Etats Unis ne roule plus à l'heure qu'il est que sur ce sujet: y aura-t-il ou non une banque nationale?

On doit s'apercevoir de prime abord de l'importance de cette question et comprendre le nombre et la force des ressorts que certains individus doivent faire jouer pour l'amener à une solution qui leur soit avantageuse. Du moment que les intérêts privés sont mis sur le tapis, et se trouvent chacun en contact avec la politique générale d'un Etat, il ne saurait nécessairement en résulter qu'une lutte de parti à qui ne se terminera que par le triomphe ou la défaite de l'un des deux. C'est ce qui se passe maintenant parmi nous. Il est tant d'intérêts majeurs, tant de fortunes et tant d'industries diverses dont le sort est pour ainsi dire lié à l'existence des banques que quelque puisse être le contre-coup qui s'opérera dans les institutions politiques de l'Union par suite d'une révolution dans le système financier, une certaine classe d'individus est toujours là qui travaille incessamment et avec une activité des plus vives à arrêter les progrès d'une réforme dont le succès serait peut être sa ruine complète.

Ce dont on s'étonner d'après cela du résultat que présentent les dernières élections de New-York? Doit on être surpris qu'une ville, qu'un état qui s'étaient jusqu'ici fait remarquer d'entre tous les autres par la pureté et la sincérité de ses principes démocratiques aient, tout à coup, et comme on le dit trivialement tourné casaque pour se faire *Whigs* dans toute l'acception du mot et chercher ainsi à bouleverser un système administratif qu'il avait, avant son apostasie, généralement respecté et admiré. Mais les temps sont changés: un système de crédit poussé jusqu'à l'extravagance a produit une forte commotion dans tout le commerce américain de tout côté, on est à même journellement d'en [illegible] les malheureux fruits. Le mal est grand! il faut pour le bien et l'honneur du pays rechercher d'où proviennent ses effets; on s'efforce dans l'extrémité [illegible] le crédit à une échelle modérée et telle que l'équilibre puisse se maintenir parmi toutes les industries et toutes les classes de la société. Cette idée de réforme met de suite le monde [illegible] comprimée par ce changement dans le mode d'affaires suivi, et New-York, la ville aux grands monopoles New-York qui ne vit comme l'abeille que du suc qu'il recueille de toutes les plantes, New-York à qui il faut des milliers de vaisseaux pour exploiter le commerce du monde entier, et qui a besoin d'un crédit illimité pour s'accaparer des produits de l'industrie de ces peuples divers et les faire circuler dans une foule de contrées jusqu'à présent ses tributaires, New York se dresse comme un athlète vigoureux et menace de frapper quiconque aura l'insolence de lui demander compte de sa conduite passée et des coupables excès auxquels il s'est livré.

NOUVELLES PLUS RECENTES DE FRANCE.

Par l'arrivée dans notre port, du navire fin voilier le *Marengo*, parti du Hâvre le 15 octobre, nous avons reçu nos liasses complètes de journaux parisiens, jusqu'au 14 du même mois, inclusivement.

L'approche des élections a mis en émoi le peuple français; de tout côté on se prépare pour la grande lutte qui allait bientôt s'engager et qui ne se terminera selon toutes les apparences, que par une réorganisation intégrale de la Chambre des Députés. A Paris surtout les préparatifs sont calculés de manière à assurer le triomphe à la cause populaire. Les comités de surveillance mettaient la plus grande activité à rendre efficaces les mesures qu'ils employaient pour obtenir ce glorieux résultat. MM Lafitte, Dupont de l'Eure, Mauguin, Arago, Garnier-Pagès, Cauchois, Lemaire, etc, composaient le comité central qui devait diriger le plan d'opération.

M. Chateaubriand a refusé la candidature qui lui était offerte dans plusieurs endroits, à Marseille, dans le département d'Indre et Loire et celui de la Gironde, entr'autres. Voici à ce sujet ce qu'il écrit à un journal de Paris, du 13 octobre:

"Ma profession de foi est la plus simple du monde, la voici: Je n'ai pas refusé mon serment en 1830 pour le prêter en 1837; le temps peut modifier mes opinions mais ne saurait changer mes principes. Je ne contredis du reste aucune des opinions opposées à la mienne; je n'ai ni le droit ni la volonté de blâmer personne.

Le mariage de la princesse Marie d'Orléans avec le duc Alexandre de Wurtemberg, était, disait-on, retardé de quelques jours et ne devait avoir lieu que le 17 ou le 18 d'octobre. C'est à Versailles qu'il allait se célébrer. Une feuille du château, disait à ce sujet qu'il n'y aurait point de luxe, point de fêtes et que les noces seraient célébrées en famille. Les présidens et vice-présidens des deux chambres, témoins nécessaires y devaient assister seuls. M. de Talleyrand était excepté toutefois de l'exclusion générale.

Le bruit courait que la princesse, après son mariage, habiterait le palais royal, et qu'elle avait l'intention d'y recevoir les grands artistes de tous les pays.

Rien de plus nouveau d'Angleterre.

Les dates d'Espagne sont de quelques jours plus fraiches. Les extraits que nous donnons ci-après, feront connaître l'état des affaires de ce pays.

L'heure avancée à laquelle nous sont parvenus nos journaux ne nous a pas permis d'en donner des extraits plus copieux. Nous dédommagerons nos lecteurs de cette lacune, dans notre prochain numéro et les suivans.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Dépêche télégraphique.

Bayonne, 12 octobre, à 4 heures du matin.
Madrid, 7 octobre.

L'ambassadeur de France à M. le ministre des affaires étrangères.

Les nouveaux ministres de la guerre et de la justice n'ayant pas accepté ont été remplacés par le maréchal de camp Ramonet et par Mr. Matavigil, député. Le cabinet est ainsi définitivement constitué.

Rien de nouveau du théâtre de la guerre.

Madrid jouit de la plus parfaite tranquillité.
(*Charte de 1830.*)

MADRID, 4 octobre [correspondance particulière.]—On craint ici que la Vieille-Castille ne devienne cet hiver le théâtre de la guerre. Les sierras de Burgos et les sapins de Soria offriraient aux carlistes des positions dont il pourrait être difficile de les déloger; aussi serait-il à désirer qu'Espartero pût forcer le prétendant à repasser l'Ebre.

On attend avec anxiété l'issue des élections: celles de Madrid seront connues ce soir. On travaille maintenant à faire le relevé des suffrages; mais il faudra 8 jours pour connaître le résultat des élections provinciales: ce résultat une fois public aplanira sans doute les difficultés qui s'opposent à la formation complète du ministère et à la marche des affaires. Le ministre des finances successeur de M. Pizarro, montre la répugnance la plus prononcée à se trouver en présence des cortès, et aucun homme politique ne voudrait affronter les périls du ministère tant que les choses resteront dans le même état. Personne ne se soucie de s'associer aux chances peu favorables d'une administration née d'hier et qui peut succomber demain.

EXPEDITION DE CONSTANTINE.

On lit dans l'*Eclaireur de la Méditerranée*:

"Depuis que le *Vautour* a mouillé sur notre rade, il n'est plus arrivé aucun bâtiment de Bone. Le premier paquebot qui sera expédié de Bone nous apprendra sans doute l'arrivée de l'armée sous les murs de Constantine.

"Le *Crocodile*, parti pour Alger, ayant à remorque deux bâtimens de commerce chargés de malades, sera expédié le premier en France dès son retour à Bone. On pense qu'il sera retourné dans ce dernier port, le 8 ou le 9 octobre; ainsi nous ne devons pas tarder à le voir arriver à Toulon. Quelques lettres qu'on nous a montrées, affirment que le 1er. octobre, nos brigades avaient passé le Col-de-Fer et que l'engagement général qui a eu lieu entre nos deux premières brigades, à leur sortie du camp de Merdjez-Hammar, et les masses ennemies, n'a pas été bien important et ne nous a pas arrêtés dans notre marche.

"Nous croyons que cette nouvelle est prématurée. Si toutefois l'ennemi n'a pas défendu le passage difficile du Col-de-Fer et si le camp placé au sommet du Ras-el-Ackba a été levé, nos troupes ont dû n'être plus inquiétées dans la plaine, et être bien rapprochées de Constantine; ce qui paraît certain, c'est que plusieurs tribus attendent le moment où nous serons sous les murs de cette place pour se déclarer en notre faveur."

—Avant d'aller guerroyer dans l'intérieur de la régence, pour s'emparer d'une possession que l'on ne veut ni ne peut conserver, n'aurait-on pas dû obliger l'Angleterre à reconnaître formellement notre souveraineté en Afrique. Si la nouvelle qu'un journal rapporte ce soir est conforme à la vérité, et nous avons tous lieu de le croire, le gouvernement britannique se refuserait ouvertement à regarder l'Algérie comme appartenant à la France.

"Un bâtiment français, dit ce journal, est venu prendre du charbon à Newcastle, pour le transporter à Alger. Au moment de son départ, la douane anglaise réclama quatre shellings de droit par tonneau; le capitaine invoqua en sa faveur le traité de navigation qui établit la réciprocité entre la France et l'Angleterre, et d'après le quel il n'avait aucun droit à payer, puisqu'il transportait ce charbon dans une possession française. La douane de l'endroit répondit qu'il fallait qu'il payât les quatre schellings, parce que l'Angleterre ne considérait pas l'Algérie comme une possession." *National.*

—Nous extrayons du mémoire qui doit être présenté à lord Melbourne le dernier paragraphe qui résume toute la position et qui est ainsi conçue: Dans cet état de chose pénible et dangereux, il est de notre devoir mylord, de soumettre respectueusement à votre seigneurie trois questions suivantes: 1o est-il dans l'intention du gouvernement de S. M. de continuer cette politique stationnaire et temporisante qui, pendant 22 ans a rendu les classes industrielles victimes de fluctuations perpétuelles? 2o est-il dans l'intention du gouvernement de S. M. que le système monétaire actuel demeure dans sa rigidité et sa permanence, en combinaison avec les lois sur les céréales: 3o ou bien enfin est-il dans l'intention du gouvernement de S. M. que le système monétaire actuellement existant, soit définitivement détruit, ainsi que l'exigent les justes droits et les intérêts du peuple? Nous sommes convaincus que nous n'avons aucun soulagement à espérer du parlement, à moins que nous n'obtenions au préalable l'assistance du gouvernement de S M. Prêtez-nous cette assistance, mylord, et votre seigneurie aura préservé le pays d'une longue suite de calamités. Avec un homme sage et vertueux comme vous l'êtes, les plaintes et les souffrances des classes laborieuses peuvent encore être soulagées, le gouvernement de notre jeune et intéressante reine peut sortir triomphant de toutes ses difficultés, et vous pouvez, mylord, vous faire dans l'histoire un nom soutenu par la reconnaissance et le respect d'un peuple loyal, prospère et satisfait.

Signé par ordre de la réunion générale des habitans de Birmingham et en leur nom. *Le grand bailli.*

Monsieur le rédacteur,

J'ai été très surpris de voir dans le *True American* du 23 du courant, que Mr. Maurice, du train d'artillerie, avait tiré cent cinquante coups de canon, après avoir préalablement reçu l'ordre du général Planché, et de Mr. Prieur maire, de ne permettre à personne de se servir des canons de la Légion, sans autorisation du dit général Planché etc. Rien de plus faux, Mr. l'éditeur; Mr. Maurice, quartier maître du bataillon d'artillerie, et chef du train, n'a jamais reçu un pareil ordre de Mr. Prieur maire, qui n'a rien de commun avec l'artillerie de la Légion, que pas un seul coup de canon ne s'est tiré même une amorce brûlée, sur la place d'armes, et que Mr. Maurice, quartier maître du bataillon etc, connaît trop bien à ses devoirs militaires pour se rendre coupable du crime d'insubordination.

Nouvelle Orléans, le 24 novembre 1837.
JH. MAURICE, quar. maître

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire India, Snow, Liverpool, G Green
Navire Henry, Pierce, Liverpool, Capitaine
Brik Lincoln, Spear, Tampa Bay, S & J P Whitney
Goelette Elizabeth, Forsyth, Pensacola, Capitaine
Brick Grand Turk, Varney, New York, Baily & Abbott

Arrivés

Bateau à vapeur Shark, Thomas, venant des Passes.
Bateau à vapeur Tiger, Bisbee, venant des Passes.
Bateau à vapeur Pacific, Martin, venant de la passe N E.
Navire Marengo, Larkin, du Havre, 15 octobre, à Perreit et Gally, avec 30,000 francs à E & A. Borel, 18800 do à P Poux; vins et marchandises à Guerin & Pouvrain, E Johns, Dubalon, E Ontray, L Gally, E Forstall, Mde. Masperoau, G Douberty, B Durel et ordre.
Passagers—Mr. et Mde. Masperoau, Mlle. Charbonnet, Mde. Berondres, Mde. Sonnau, M. Dugue et sa famille, M. Vialon sa dame et sa demoiselle, Gally, sa dame et sa demoiselle, Phoque et sa dame, M. Fustet sa dame, M Prudhomme, Lippert, Bijourdan, De Pontalba, Labranche, Morenet, Benald, Pons, Pollock, Aymonte, F Guillot, H. Perret.
Navire Tarquin, Hunt, en 13 jours de Boston, à S & J P Whitney.
Barque Louisiana, Thorn, de Bordeaux, 26 septembre.
Galiote Young Maria, Hongesbarge, en 78 jours d'Amsterdam.
Goelette Four Brothers, Collins, de la Mobile, à W H Hamner.
Goelette Maria, Pablo, Carron, en 9 jours de la Havane.
Bateau à vapeur A M Philipps, McLean, de Cincinnati.
Bateau à vapeur Brilliant, Thomas, de Baton-Rouge.
Bateau à vapeur Commanche, McQuin, du Fort Adams.
Bateau à vapeur Bunker Hill, Brabam, de Vicksburg.

DERNIERES DATES:

New-York	nov	16	Liverpool	oct	11
Boston	nov	15	Londres	oct	10
Philadelphie	nov	17	Havre	oct	15
Baltimore	nov	17	Paris	oct	14
Charleston	nov	18	Bordeaux	oct	1
Washington	nov	16	Madrid	oct	7
Mexico	sept	16	Cadix	sept	1
Tampico	oct	12	Havane	nov	8
Vera Cruz	oct	26	Houston [Texas]	oct	28

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON FAITES HIER

84	balles	Mississipi		10¼
20	do	do		10
200	do	do	prix inconnus.	
600	do	do	do	
75	do	Louisiane	do	
25	do	do	do	11
16	do	do		9
18	do	Mobile		9¼
1128				

REMARQUES.

Il n'y a eu presque point ou pas du tout opéré de changemens dans les affaires, depuis notre dernier, les transactions dans toutes les branches sont on ne peut plus limitées et n'ont lieu que pour la consommation de la ville. La cité a un aspect très animé, il est vrai, mais la plainte générale est que tout est stagnant sur le marché. Parmi les nombreux étrangers qui arrivent ici, grand nombre d'entr'eux appartiennent à la classe laborieuse, et il sera sans doute difficile à beaucoup de trouver de l'emploi.

Il nous est arrivé de bons renforts de produits de l'Ouest, cette semaine; mais il n'y a que très peu de changemens dans les prix déjà établis.

Le marché monétaire reste à peu près le même. Les banques n'escomptent que très peu; le grand manque de confiance entrave toujours le cours des affaires, particulièrement celles dans le coton, qui avaient lieu au moyen de billet, qu'on ne trouve pas à négocier facilement à présent.

Les espèces continuent à baisser et n'éprouvent que peu de demandes, même à ces taux.

Piastres ... 7 à 9 p. c. d. pr.
Doublons Espagnols ... 17 25 à —
" Mexicains ... 16 75 à —.

Les billets de la Banque des Etats sont calmes à 4 pour cent de prime et l'escompte sur le papier de la Mobile a tombé à 4 pour cent d'escompte; et celui du Mississipi à 17 et 19.

Le tems continue à être beau; depuis le commencement de la semaine, jusqu'à mercredi, il a fait assez chaud mais le même jour un changement suivit au lieu, et depuis lors le froid s'est fait sentir. Il n'est pas venu à notre connaissance qu'il y ait encore eu de gelée.

Coton—Il y a eu une bonne demande pour cet article, cette semaine, les transactions s'élèvent à 7090 balles, elles auraient sans doute eu plus d'extension sans les vues différentes des détenteurs et des acheteurs, qui tous se restreignent dans leurs achats dans l'espoir de voir baisser les prix; on est en effet d'opinion que les prix fléchiront.

Les ventes de la semaine ont eu lieu aux prix suivans 12¼, 11¾, 11 10¾, 10½, 10¼, 10, 9¾, 9½, 9, 8¾, 8½, 8, et 7¾.

Les exportations sont de 34,960 balles, contre 54540 à la même époque l'an dernier, 19,121 desquelles pour ports français, 382 pour d'autres ports étrangers et 461 pour le cabotage: il y a un excédent de 391 balles pour les ports anglais.

Tabac—Cet article se vend couramment à nos quotes; les arrivages, et le stock de cet article sont très faibles.

Les exportations de tabac sont de 1804 boucauts contre 2981 exportés à la même époque l'année dernière.

Melasse—Il y a eu une bonne demande pour cet article, cette semaine; les ventes s'élèvent à environ 200 barils, aux taux améliorés de nos quotations, qui sont actuellement portées à 30 et 34 cents par gallon; mais il n'y a pas de bonne qualité qui ne rapporterait des prix au dessus de nos cours les plus élevés.

Toile et Corde d'emballage—Ces deux articles sont toujours extrêmement calmes, et même à nos cours les plus réduits ils n'éprouvent aucune demande; ils peuvent être considérés comme nominaux. La force du stock sur place cause la défaveur et la modicité des prix de ces produits.

Sucre—Nous avançons nos cours à 6¼ cents pour la meilleure qualité; c'est à dire 6 à 6¼ pour la qualité fine, et 5, 5¼ pour la commune. Il y a eu une bonne demande durant la semaine. Les ventes s'élèvent à environ 500 boucauts de qualités diverses. On pense que la récolte sera de 20 à 25 mille boucauts moindre cette année que l'année dernière.

Provisions—Les prix de certaines sortes de provisions ont tombé; nous réduisons nos cours à 19 et 19 50 pour le porc mess; le prime, 16 75 à 17; le jambon, plats côtés, à 10 et 10¼; les autres articles restent comme ci devant quotés.

Farine—Les arrivages, durant la semaine ont été plus faibles que le donnait à penser la crue des rivières des hauts; et les prix de cette denrée ont encore haussé.

Fret—Le nombre des bâtimens dans le port s'accroît rapidement, et le peu d'affaires qui se font dans les cotons ont produit une baisse dans les prix du fret qui, actuellement est calme à nos quotations pour tous les ports.

PRIX-COURANT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ARTICLES DIVERS.	De	A
COTON—Bon et fin la liv.	12¼	13
" Bon et beau	11½	12
" Beau	10¼	11
" Moyen	9	9
" Ordinaire	7	8
TABAC—Première qual.	5½	6¼
" Seconde	4½	5
" Croisé	2½	3
" De Cuba	22	28
SUCRE—Nile. Orléans	5½	6¼
" Cube, blanc	12½	13
" Do. brun	8	8¼
MELASSES	30	34
T. D'EMBAL. De l'Ouest, la yard	23	23
" De Dundee	20	22
C. D'EMBAL. la livre	10	10¼
CHARBON—De l'Ouest, le baril	1 50	1 75
" De Liverpool	2	2 25
" D'Ecosse	—	—
CHANDELLES—Blanc d. bat. N. Bed. liv.	38	—
" Do. de Nantucket	37	—
" De suif	17	18
CAFE—De Cuba	12	13
" De Brézil	12	12½
" De St. Domingue	—	—
FARINE—Le baril	8 50	9
FRUITS.		
RAISINS—Par caisse	2 37½	2 50
" Par demi-caisses	—	—
" Par quart de caisse	—	—
AMANDES—A coque tendre, la l.	10	13
" A coque dure	7	—
POISSON.		
MORUE—La caisse	1 25	2
HARENG—	87½	1
MAQUEREAUX—No. 1, par baril	12	—
" No. 2	10	—
" No. 3	7	7 50
GRAINS.		
MAIS—En épis, par baril	1 25	1 38
" En grains, par boisseau	1	—
HARICOTS—Par baril	3	3 25
FOIN—Les 100 livres	1 25	1 37½
PEAUX—Louis et Miss	9	10
" Mexicaines	11	15
PLOMB—En saumons	4¼	4½
" En barres, la liv.	—	7¼
CHAUX—De l'Ouest, le baril	—	—
" De Thomastown	1 25	—
PROVISIONS.		
BŒUF—Mess	15	15 50
" Prime	10	11
PORC—Clair	22	—
" Mess	19	19 50
" Prime	16 75	17
" Plats côtés	—	—
JAMBON—Jambon, la livre	13	14
" Enveloppés	14	15
" E paules	7½	—
" Plats côtés	10	10½
SAINDOUX—	9½	10
BEURRE—Du Nord	31	33
" De l'Ouest	15	18
SEL—De Liverpool, le sac	1 75	—
" Fin, par sac	1 50	—
" Des Iles Turques, p. bo.	50	—
RIZ—De la Caroline, les 100 l.	6 50	7
EAU DE VIE—Franç. 4e pr., le gal	1 25	1 62
" Américaine, 1re. pr.	60	62
RUM—De la N. Orl. 1re. pr.	38	—
" De la Jamaïque	1 50	2
" Du Nord	—	46
GENIEVRE—De Hollande	1 25	—
" Américain	65	71
WHISKEY—Commun	36	38
" Rectifié	40	41

LE soussigné offre à vendre en débarquement de la barque Louisiana;
10 caisses vin rouge de bonne qualité ordinaire;
50 do do do Chateau Margaux vieux;
25 do do do Vieux Sauterne 1827;
70 do do do Preignac do;
20 do do do Haut Talence;
25 do do do Haut Brion;
25 barriques vin rouge de bonne qualité ordinaire;
12 do do do Vieux Chateau Margaux;
Pour les prix et conditions, s'adresser à
R. A LEFEBVRE, 10, rue Toulouse.
25 nov

VIN DE TENERIFFE—400 barriques Vin du Ténériffe, en magasin et à vendre par
H. & N. HENDERSON, 84, rue Tchoupitoulas.
25 nov

WHISKEY IRLANDAIS très fort, en débarquement du navire Arab et à vendre par
S. & W. ANDERSON, 81, rue Tchoupitoulas.
25 nov

OR—200 demi aigles, à vendre par ROBINSON & Co. 45, rue du Camp.
25 nov

CHEKS DE BANQUE sur Philadelphie, à vue, à vendre par ROBINSON & Co. 45, rue du Camp.
25 nov

RAISINS ET THE—300 caisses Raisins; 100 demi do; 100 quarts do do; 544 caisses Thé de différentes marques, reçus par le navire Huntsville, et à vendre par W. G. HEWES. 34, rue Poydras.
25 nov

PARTI marron de chez le soussigné, le nègre nommé AUGUSTE, âgé de 18 ans, parlant anglais et français. Il était vêtu lors de son départ, d'une veste de drap bleu et d'un pantalon bleu clair à raies. Une récompense honnête sera donnée à quiconque le conduira chez le soussigné ou le logera dans une des geôles de la ville.
R. CHAUVEAU,
25 nov—3 au coin des rues Royale et du Maine.

$20 DE RECOMPENSE
Seront donnés à quiconque arrêtera les deux esclaves suivans, partis marrons de chez le soussigné, depuis le 19 du courant, WILLIAM, nègre âgé de trente deux ans, il a sur une de ses mains, les ongles très blanches, provenant d'une maladie qu'il a eu et une cicatrice sur le dos de la main, et marche en dehors.
JULIE, griffonne d'à peu près trente ans, grande, et mince, n'ayant qu'une seule dent devant à la machoire supérieure.
La récompense ci dessus sera donnée à quiconque les arrêtera, ou dix piastres pour chacun, séparément.
N. A. C. FARRAGUT, Faubourg Saulet.
ou à J. S. GURLIE. Au Vieux Bassin.
25 nov—4

THEATRE D'ORLEANS.
DIMANCHE 26 novembre 1837.
LA DAME BLANCHE,
Opéra comique en 3 actes de Boyeldieu, paroles de Scribe.
Suivi de
Le Philtre Champenois,
Vaudeville en 1 acte.
On commencera à 6 1/2 précises.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

LE prix de la farine fraîche est aujourd'hui de 8 [illegible] demi par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine à partir de lundi 27 courant, 35 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt-cinq pour cent en sus, c'est-à-dire, quarante-trois onces et trois quarts.
25 nov D. PRIEUR, maire.

NAVIRE A VAPEUR CUBA.
DE grands délais étant éprouvés pour la collecte du montant des passages à bord de ce navire faisant les voyages de la Havane, le public est informé que personne n'aura la faculté de passer à bord, sans avoir préalablement payé son voyage, sur le reçu de l'agent. Lorsqu'il adviendra cependant qu'un passager se trouvera dans l'impossibilité de partir, alors le montant de son voyage lui sera remis en produisant le reçu à
25 nov JOHN KILSHAW, Jr, agent.

MODES ET NOUVEAUTES—MM. Thomas & Rozat de Mandres, ont l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle Orléans, et le public en général, qu'incessamment aura lieu l'ouverture de leur magasin, transporté à l'encoignure des rues Chartres et Conti. 25 nov—3

MADAME H. CAILLAT, successeur de madame A. Cochrane, rue de Chartres No. 51, a l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne, qu'ayant ouvert seulement ses marchandises reçues par le navire Lafayette, elle fera Jeudi prochain, 30 du courant, une nouvelle ouverture de chapeaux de mode et de nouveautés en tout genre, reçues par les navires Saleur et Hilah.
25 nov

AVIS—Le public est prévenu de ne pas négocier six billets de $250 chacun, souscrits par P. Parcé à l'ordre du soussigné, datés du 1er octobre 1837, à 6, 7, 8, 9, 18 et 14 mois, attendu que ledit soussigné a des réclamations à faire contre M. Miffre, porteur des dits billets. C. PARLANGE. 25 nov—3

COMESTIBLES.
LE soussigné vient de recevoir par l'Alexandre Toussaint du Hâvre, un grand assortiment de comestibles consistant en,
60 meulles fromage de Gruyère,
30 gallons kirsh-wasser,
60 do cerises à l'eau-de-vie,
4 demi pipes eau-de-vie.
50 demi barils vin blanc Haut-Sauterne,
50 demi barils vin rouge St. Julien Médoc à vendre par J. N. CURIEN,
25 nov—4 No. 55, rue Condé.

GRAISSE FERME—998 fréquins graisse de Cincinnati, en débarquement ce matin, et à vendre par LAYET & AMELUNG, No. 17, rue de la Commune.
25 nov

MELASSE—80 barils melasse, à vendre par A. LEBLANC, 20, rue Toulouse.
25 nov

Charbon de terre et charbon dégagé de gaz —La compagnie du gaz a un fort approvisionnement de ce premier article, et durant la rareté actuelle de charbon elle en fournira en quantité modérée à ceux, qui s'adresseront au bureau du gaz, à l'Allée des Banques 25 nov.

400 CAISSES de Cérises à l'eau de vie, de BADIN Frères, en débarquement du navire Alexandre Toussaint, du Hâvre, et à vendre par
L. G SASSINOT, rue Royale, No. 227.
25 nov

GRAISSE—1275 barils la belle Graisse en feuilles de Cincinnati, en débarquement d'un chaland, à la rue St.-Joseph, à vendre par YORKE Frères, 65, rue du Camp.
25 nov

CHARBON de la montagne de Schuylkill—convenable et choisi expressément pour les cheminées, et les poëles de magasins. Aussi, charbon de Kennel, à $20 le tonneau de 2000 livres, livrables en lots convenables aux acheteurs. S'adresser à
25 nov A. S. BARKER, 69½, rue de la Commune

WHISKEY—450 barils whiskey rectifié, en débarquement et à vendre par JOSEPH LANDIS, 14 rue Poydras.
25 nov

JAMBONS sous enveloppe—35 boucauts jambons sous enveloppe, de Cincinnati, en débarquement et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
25 nov 14, rue Poydras.

GRAISSE—1200 barillets graisse à vendre par
25 nov JOSEPH LANDIS & Co. 14 Poydras

PORC—75 barils plats-côtés, et de tête, en vente pour clôture une consignation, à vendre par
25 nov JOSEPH LANDIS & Co. 14 Poydras

LOTERIE DES ECOLES GRATUITES, CLASSE No. 21.

LE tirage aura lieu ce soir, à 5 heures environ, à l'arcade de Bank,
GROS LOT ... $15,000.
Le bureau du Directeur No. 4, à l'Arcade.
25 nov J K MEAD, directeur.

AUJOURD'HUI.
LOTERIE DES ECOLES GRATUITES.

CLASSE No. 21.
Devant être tirée à la Nouvelle Orléans *Samedi 25 Novembre 1837.*
J K MEAD—Directeur.
75 Numéros—12 Billets à tirer.

PROGRAMME:

1	Lot de	$15,000 est	$15,000
1	"	6,000	6,000
1	"	3,000	3,000
1	"	2,000	2,000
1	"	1,570	1,570
10	"	1,000	10,000
10	"	500	5,000
10	"	400	4,000
15	"	300	4,500
170	"	120	20,400
136	"	80	10,080
126	"	40	5,040
126	"	20	2,520
3780	"	10	37,800
23436	"	5	117,180
27,814			$243,090

Billets entiers, 5 piastres; demi billets $2 50; quarts de billets $1 25.

Paquets de 25 billets chaque, contenant tous les numéros mis dans la roue, $145, garantis devant retirer $60, et pouvant tirer les quatre plus gros lots. Les coupons à proportion.

Le bureau est actuellement ouvert au No. 112, rue de Chartres, entre St. Louis et Conti. 14 nov

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE ET DE LA VILLE
THOMAS W SMITH, Rue Conti No. 48, quatre portes au dessus de la rue de Chartres. Vend en gros et importeur de
Quincaillerie, Pendules,
Coutellerie, Bijouterie,
Parfumerie, Marchandises sèches,
Fusils et Pistolets, Cartes à jouer,
Portefeuilles, Marchandises de goût,
Etc. etc. etc.
Vient de recevoir 225 caisses, contenant tous les articles ci dessus mentionnés, qu'il offre maintenant en vente, à des prix raisonnables.
Toutes les denrées de la campagne sont prises en échange.
aulx, rasoirs, ciseaux, argent allemand, porte-crayons, colliers de cravattes en soie, mouchoirs de poche; mousseline française et anglaise, flannelles, do de Canton; lainage croisées pour nègres, etc.
25 nov

EN débarquement du navire français Elodie, capitaine Clement de Bordeaux, et à vendre par le soussigné.
45 demi Barriques vin blanc, Vieux Sauterne;
25 do do do do Barsac;
25 do do do do Grave;
180 caisses vin rouge, Pauillac Médoc;
100 do do do Haut Brion;
50 caisses fruits à l'eau de vie assortis;
25 barils vinaigre blanc;
30 caisses cerises en petits bocaux;
Pour les prix et conditions s'adresser à R. A. LEFEBVRE, 10, rue Toulouse.
25 nov

MAGASIN DE CHAPEAUX—Rue de Chartres, no 10.—EVANS & Co. appellent respectueusement l'attention des personnes qui commercent dans ce genre d'affaires, sur leur stock, attendu qu'ils ont en ce moment un superbe assortiment de chapeaux faits dans le dernier genre. Les facilités qu'ils ont, les mettront à même d'offrir constamment à leurs pratiques les dernières modes des chapeaux de New York et de Philadelphie. Leur assortiment consistent en Castor à courte soie, chapeaux de Russie, en loutre et en soie, chapeaux à la mode pour jeunes gens et enfans, casquettes et turbans, casquettes pour hommes en drap, loutre, veau marin &c. Aussi, un grand assortiment de parapluies pour hommes.
Les articles ci-dessus ayant été manufacturés expressément pour nous, nous serons à même de les recommander à nos pratiques, assurés qu'ils les satisferont. 25 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. A tous ceux que ces présentes peuvent concerner, salut: Attendu que Joseph Perralta ayant acheté à une vente faite par le marshal de la ville de la Nouvelle Orléans le 14 novembre 1837, un terrain ci-après décrit, ainsi que les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit terrain, s'est adressé au greffier de cette cour pour un avis conformément à un acte intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Toutes personnes qui peuvent avoir des droits à la propriété, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, sont sommées, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée ou homologuée.

Ladite vente a été faite en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire de Martin Palao vs John Johnston et David McLeod, à laquelle vente ledit Perralta est rendu adjudicataire de ladite propriété pour la somme de six mille huit cent cinquante piastres.

Description de ladite propriété d'après le transfert judiciaire:

Un terrain ainsi que les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, mesurant quarante deux pieds de face à la rue Tremé, entre les rues Canal et Jackson, sur quatre vingt quinze pieds de profondeur.

Donné sous ma main et le sceau de ladite cour, ce 23 novembre, mil huit cent trente sept.
25 nov—3 A. DREUX, Greffier.

COUR DE PAROISSE.—Dans l'affaire de H. B. Skeels contre ses créanciers et les créanciers de Skeels & Gosweiler.—En vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'écurie, tenue par Messrs. F. Charles & Co., à l'encoignure des rues Bourbon et St. Louis, en cette ville, le mardi 5 décembre prochain, à midi,
Un cheval bai, faisant partie des propriétés cédées par les insolvables à leurs créanciers.
Conditions comptant.
25 nov FRED. BUISSON, shérif.

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Henry Berman, sont priées de les faire connaître au soussigné. A. DREUX,
24 nov—3 Curateur de la dite succession.

VINS DE SHERRY, PALE—36 caisses de vieux sherry pale, vin délicieux pour les épicuriens, en magasin et à vendre par L. P. BUREAU,
24 nov No. 16, rue Toulouse.

PORC DESOSSE—80 barils porc mess, désossé, en magasin et à vendre par L. P. BUREAU,
24 nov 16, rue Toulouse.

MACHOIRES—36 barils machoires, excellentes viande pour les habitans, récemment reçu et à vendre par L. P. BUREAU,
24 nov—3 16 rue Toulouse.

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS

SUCCESSION LIVAUDAIS.—Vente par le Régistre des Testaments.—Lundi quinzième jour de Janvier mil huit cent trente huit, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'un décret rendu par l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, rendu dans une instance, en partage de biens des successions de feu Jacques Philippe Enoul Dugué Livaudais et feue dame Rose Victoire Voisin son épouse, dans laquelle instance dame Jeanne Azenie Enoul Dugué Livaudais et Paul Emile Layet son époux, sont demandeurs et François Philippe Enoul Dugué Livaudais et autres sont défendeurs, No. 1694 du Docket de la dite cour, seront vendus à l'encan par le Régistre des Testamens soussigné, l'esclave et les terres ci-après, savoir:

1o. Un nègre créole nommé Charles, âgé de 38 ans, appartenant par indivis à tous les héritiers des dits défunts, ce sujet est maladif.

2o. Une terre, mesurant trente arpents de face sur quarante de profondeur, située dans la Paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive gauche du Bayou Lafourche, 31 milles environ au dessous de Thibodeauxville, bornée en haut par les terres de Dugué Frères et Louis Harang et au dessous par celles de J. B. Dugué; cette terre aussi appartenant en commun aux dits héritiers.

3o. Toute cette étendue de terres (appartenant par indivis aux dits héritiers et aux autres parties défendeurs au dit procès), située dans la Paroisse de Lafourche Intérieure, bornée par la ligne du fond des habitations de Lafourche à 40 arpents du Bayou de Bœuf, le Bayou des Allemands, et par les lignes de l'habitation de Mr. Charles Derbigny, la dite terre bien connue sous le nom de Vacherie de MM. Dugué Livaudais, telle qu'elle a été arpentée et représentée par M. A. Bourgerol ingénieur, sur le plan d'arpentage et de division qu'il en a faite sous la date du 25 avril 1835 et selon la division qui en a été faite sur le dit plan en soixante lots divisés, figurés et contenance, beaucoup d'entre ces lots, contenant une grande étendue de terres hautes et propres à la culture immédiatement et se composant pour le surplus de cyprières, terres de bois de marais et de prairies, chaque de ces lots se composant de la quantité, dite dans la table suivante:

Lot No.	Nomb. d'arpents Terres Hautes.	Nomb d'arp. Cyp. et prairie.
" 1	"	1418
" 2	"	2603
" 3	98	1872
" 4	"	1606
" 5	"	2647
" 6	242	2722
" 7	69	783
" 8	63	763
" 9	73	853
" 10	64	602
" 11	66	746
" 12	65	601
" 13	241	605
" 14	97	621
" 15	122	698
" 16	92	548
" 17	106	614
" 18	127	843
" 19	[illegible]	1445
" 20	[illegible]	380
" 21	[illegible]	569
" 22	[illegible]	143
" 23	[illegible]	300
" 24	[illegible]	1225
" 25	204	166
" 26	185	127
" 27	125	198
" 28	54	240
" 29	[illegible]	40
" 30	[illegible]	37
" 31	[illegible]	80
" 32	[illegible]	403
" 33	[illegible]	1422
" 34	57	2709
" 35	1170	2458
" 36	1161	1377
" 37	161	844
" 38	102	504
" 39	128	855
" 40	161	621
" 41	76	482
" 42	69	453
" 43	64	561
" 44	65	553
" 45	162	729
" 46	65	1237
" 47	[illegible]	1319
" 48	[illegible]	4970
" 49	[illegible]	1018
" 50	[illegible]	899
" 51	[illegible]	1532
" 52	[illegible]	2600
" 53	[illegible]	2457
" 54	[illegible]	2647
" 55	[illegible]	4700
" 56	[illegible]	1385
" 57	117	1916
" 58	[illegible]	778
" 59	contenance incertaine.	

4o. Le morceau de terre connu sous le nom de *Petit Bois* ayant environ dix arpents de profondeur, en grande partie, borné par l'habitation de Mr. Charles Derbigny et réservé dans l'acte de la vente à lui faite, sur le partage des terres composant son habitation.

5o. Une butte ou amas de coquilles contenant plusieurs mille barils, située sur le bord du bayou de la Vacherie sur les terres de Monsieur Charles Derbigny, également réservé dans le dit acte, cette butte et le précédent étant aussi en commun à tous les copartageans.

Ces terres sont la propriété des copartageans en vertu de la concession qui en fut faite par le gouvernement Français le premier juin 1763, à Joseph Villars Dubreuil leur ancêtre; le titre de cette concession fut enrégistré au Bureau des terres et de plus enrégistré et déposé au greffe de H. Lavergne, notaire, maintenant William Christy, le 15 février 1830, depuis, cette terre est échue aux propriétaires actuels, descendans en ligne directe du dit Villars, à l'exception de quelques lots des héritiers et copropriétaires.

Toutes les portions de cette terre désignées comme "terres hautes" propres dès à présent à la culture, mais toutes les autres parties, même les prairies étant élevées au dessus des basses terres et de la mer, dans elles sont arrosées de celle du canal de Barrataria et de la Fourche, par laquelle elles sont traversées en tout à ce que l'on dit cultivables, lorsque par des égouts vers les bayous et canal les eaux trouveront plus d'issue. Ces terres hautes représentées sur le plan sont seulement celles qui maintenant paraissent hautes et séchées, et il est bien connu qu'après le défrichement dans ces quartiers l'étendue de terre cultivable se trouve toujours de beaucoup augmentée.

Conditions de la vente: l'esclave payable un tiers comptant et le surplus à six mois du jour de la vente, en un billet endossé à satisfaction, et assuré par hypothèque spéciale sur l'esclave.

Les terres et les coquilles payables en un dixième comptant, et le surplus à un, deux, trois et quatre ans de terme, du jour de la vente, le paiement assuré par des billets endossés à satisfaction et divisés en coupons, si le vendeur le requiert, et par hypothèque spéciale sur les lots vendus; chacun de ces billets devant porter intérêt au taux de dix pour cent par an après leurs échéances dans le cas où ils ne seraient point alors payés, sans que pour cela les acquéreurs aient le droit de retarder le paiement des échéances.

L'acquéreur et propriétaire subséquent de chacun des 58 lots de terre ci dessus décrits, sera obligé envers tous les autres, à fournir un chemin public qui serait placé suivant l'usage et consentement de tous les propriétaires, soit par le juge de police.

Le plan est déposé en l'étude de Théodore Seghers notaire, rue Toulouse no.—, où on pourra le voir jusqu'au dixième jour précédent la vente, alors il sera déposé à l'Arcade, lieu de la vente.

N. B. Les actes de vente seront passés devant Théodore Seghers notaire, aux frais des acquéreurs.
25 nov—1j W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des testamens.

SUCCESSION DE H. H. ALPUENTE.
Vente par le Régistre des Testaments.

LE Vendredi, 29 décembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Hypolite Hyacinthe Alpuente, les esclaves suivants en dépendant, savoir:
MARGUERITE, griffonne, d'environ 16 ans.
PHEBE, négresse, d'environ 40 ans.
MARY ANNE, négresse, d'environ 16 ans, avec son enfant âgé d'un an.
Et la moitié indivise d'un nègre nommé LUC, âgé de 58 ans.
Conditions de la vente—six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; lesquels billets, s'ils n'étaient ponctuellement payés à leur échéance, porteront un intérêt à raison de dix pour cent par an, sans pour cela accorder aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement.
Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par devant Amédée Ducatel, not. pub.
25 nov W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.

SUCCESSION DE DAME ALPUENTE.
Vente par le Régistre des Testaments.

LE Vendredi, 29 décembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera exposé en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feue Euphrosine Lacour, décédée, veuve de Jean Laurent Alpuente, les esclaves ci-après décrits, dépendant de la dite succession, savoir:
JOSEPHINE, mulâtresse, âgée d'environ 25 ans, avec ses deux enfans nommés, *Honoré*, d'environ six ans, et *Honorine*, d'environ deux ans.
LOUISE, de douze ans, mulâtresse.
Et ADELE, négresse d'environ 45 ans.
Conditions de la vente—six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale sur les susdits esclaves jusqu'à parfait paiement; lesquels billets porteront intérêt à dix pour cent l'an, s'ils ne sont pas ponctuellement payés à leur échéance, sans pour cela accorder aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement.
Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par devant Amédée Ducatel, not. pub.
25 nov W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.

Succession Lacour.
Vente par le Régistre des Testaments.

LE Vendredi, 29 décembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feue dame Emilie Carrière, décédée, veuve de Pierre Lacour, la propriété ci-après décrite, dépendant de la dite succession; savoir:
Un lot de terre situé en cette ville, ayant mesure française, quarante pieds de face à la rue des Ursulines, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, entre les rues Bourgogne et des Remparts, avec les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent.
Conditions de la vente—un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction; et assurés par hypothèque spéciale sur ladite propriété jusqu'à parfait paiement; lesquels billets s'ils n'étaient ponctuellement payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an, sans pour cela accorder à l'acquéreur le droit d'en retarder le paiement.
L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur par devant Amédée Ducatel, not. pub.
25 nov W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.

Succession de Lemonier.
Vente par le Régistre des Testaments.

LE Vendredi, huit décembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Victor Louis Lemonier.
Le droit de patente attaché à la machine de L. P. Clark pour couper les biscuits et les petits biscuits au beurre, *for cutting biscuits and crakers* pour les Etats du Kentucky, du Tennessee, du Mississipi, de la Louisiane, et une partie de l'Ohio, des Illinois, de l'Indiana, du Missouri et des Arkansas.
Et le même jour, à 4 heures de l'après midi, il sera aussi vendu à mon bureau, encoignure des rues Condé et St. Anne, pour compte de la susdite succession, les hardes à l'usage du défunt etc.
Conditions de la vente—comptant.
25 nov W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.

3000 Grosses mangeurs, à vendre à bon marché à la pharmacie de L. [illegible] rue de la Levée no. 144, entre Ursulines et Hôpital.
16 nov—10

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS

SUCCESSION LACOUR ALPUENTE—Vente par le Régistre des Testaments.—Le jeudi, 28 décembre 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan, rue des Ursulines entre les rues Bourgogne et Rempart, au ci devant domicile de feue Euphrosine Lacour, décédée veuve de Jean Laurent Alpuente, les effets mobiliers dépendant de la succession de feue Emilie Carrière décédée veuve Pierre Lacour, lesquels effets, consistent en meubles meublants et autres articles.
Conditions: comptant.
25 nov W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des testamens.

SUCCESSION DE J. L. ALPUENTE—Vente par le Régistre des Testaments.—Le vendredi, 29 décembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Jean Laurent Alpuente, la propriété foncière ci après décrite, en dépendant, savoir.
Une certaine portion de terre située en cette paroisse, mesurant environ treize pieds huit pouces de face au bayou St. Jean, sur une profondeur irrégulière d'environ cent quatrevingt onze pieds trois pouces, bornée à droite par la propriété de A. Grégoire, et à gauche, ainsi que dans le fond par la propriété de Dame veuve D'Hébécourt, ensemble les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur la dite propriété.
Conditions de la vente: Un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement lesquels billets porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an, s'ils ne sont pas ponctuellement payés à leur échéance, sans pour cela accorder aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement.
W F. C. DUPLESSIS, Régistre des testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant Amédée Ducatel, not. pub. Le plan de la sus dite propriété sera exhibé à la Bourse quelques jours avant la vente et le jour même de la vente. 25 nov

COUR DES PREUVES—Attendu que A. R. Mc Nair a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Scanlan; décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la cour, W. F. C. DUPLESSIS,
25 nov Régistre des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Daniel Gerber a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle aux successions vacantes de feu Godefroy Dander. John Munster et Han Berger, décédés intestat—avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
25 nov Régistre des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Wm. C. Hopkins a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu John H. Colquitt décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
23 nov Rég. des testamens.

REÇU par le navire Alabama, de New-York et à vendre par les soussignés;
Ouvrées de toutes qualités, Bontoint et Cotonnade, Cotons écrus, du blanc, indiennes anglaises et américaines, percales en couleur, bas blanc, du bleus, chaussons du, bas et chaussons de laine, caleçons tricotés, gilets de mérinos, bas de filoselle noirs, toiles cirées, mousselines blanches pour robes et pour meubles, casimirs et satinets, flanelle blanche, du en couleur, gros de Naples noir et en couleur, gros de Berlin.
24 nov—10 BORDERES & Co, 85, rue de Chartres.

REÇU par les navires Lafayette et Alexandre Toussaint du Hâvre et à vendre par les soussignés:
Un superbe assortiment de linge de table de Bearn, schalls pareils imitation madras, eau de cologne, chapeaux d'homme, peignes, ombrelles et parapluies, cotons, poupées, un assortiment de cartonnages, bretelles en gomme, de coton, cuirs à rasoir, de coton écrus, du bleus, schalls et mantelets, gants, fruits à l'eau de vie, vins de Bordeaux en caisses, du de Bourgogne, pâtés truffés, fromage de Gruyère, de grasse. BORDERES & Co.
24 nov—10 85, rue de Chartres.

LE soussigné vient d'ouvrir chez MM. F. Gillet & Co., no. 57, rue de Chartres, quelques caisses de marchandises françaises, nouvellement arrivées, se composant d'un grand assortiment de riches broderies—dentelles de fil très bien assorties et fines, fichus sous couleurs brillantes, tulle soufflé, vert et blanc et pour voiles, étoffes très riches pour manteaux de dames, manteaux faits de la même étoffe et au dernier goût, crêpe lisse blanc, riches mantilles en blonde noire, faites à la mode du Mexique, voiles en blonde blanche, et noire, écharpes très riches en blonde blanche, fichus et pèlerines; aussi faits en blonde blanche, quelques robes richement brodées sur mousseline, ainsi que quelques mouchoirs batiste très élégants, &c.
23 nov—6 FONTAINE, ainé.

TRAITES sur New-York à vendre par KOHN, DARON & Co.,
23 nov No 28, rue Bienville.

UN bon commis apothicaire, trouverait de l'emploi en s'adressant au bureau de l'Abeille. On préfèrerait qu'il parlât les deux langues. 23 nov

LA personne qui a acheté de M. Jean Baronnet un train de voiture et une autre paire de ressorts pour cabriolet; et sur lequel on a payé $10, en accompte, est priée de venir en prendre possession immédiate, à défaut de ce, lesdits objets seront vendus pour son compte, s'il ne se présente pas trois jours après la publication du présent avertissement.
JEAN BARONNET, forgeron,
23 nov—3 rue des Remparts, chp. S. Pierre.

AVIS—Le public est informé de ne pas négocier trois billets tirés par William T. Thompson, et endossés par William Boswell, chaque billet est de $30 33, datés du 15 courant 1837, payables respectivement à 4, 8 et 12 mois, et contresignés *ne varietur* par Joseph Cuvillier, not. pub. L'objet pour lesquels ces billets ont été souscrits n'a pas été rempli.
23 nov—6

MUSIQUE ET INSTRUMENT DE MUSIQUE
LES soussignés viennent de recevoir par le Rubicon un assortiment de musiques de chants français et italiens, et de musiques de pianos parfaitement choisies, instrumens d'espèces, flûtes et guitares des meilleures fabriques de Paris. Le tout à vendre aux plus justes prix et aux conditions les plus avantageuses.
23 nov—6 BROCARD & NORES, 166, rue de Chartres.

AVIS.—Des propositions seront reçues par les soussignés, jusqu'au 25 du courant, pour peindre l'Hôtel de Carrollton
Les Fermiers du Chemin à Coulisses.
23 nov—3 HARPER & MERRICK.

TRAITES à vue sur New-York, à vendre par LARUE & PREVOST,
23 nov—4 No. 6, rue Royale.

TRAITES sur France, à vendre par LARUE & PREVOST,
23 nov—4 No. 6, rue Royale.

1200 BOUCAUTS SUCRE, à vendre par
23 nov R. BRUGIER.

Mairie de la Nlle. Orléans

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que, samedi, 25 du courant, dans le troisième district de la dite municipalité, il sera procédé à l'élection d'un alderman pour le dit district, en remplacement de M P. Davis, démissionnaire. Cette élection aura lieu au café situé rue d'Orléans, à côté du théâtre, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi. Sont nommés juges inspecteurs MM. Fernandez père et Lafargue, et greffier A. J. Aucoin.
Le 14 novembre 1837.
15 nov D. PRIEUR, maire.

Feux d'Artifice au Jardin de Carrolton.
GRAND SPECTACLE.
J. M. SKERUPSKI, artiste pyrotechnique polonais, informe respectueusement les Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il donnera un feu d'artifice à Carrolton lundi prochain 28 courant.
Le spectacle commencera à 6 heures par des fusées qui seront lancées par intervalle jusqu'à 6 1/2 heures époque à laquelle le grand feu d'artifice aura lieu.
Le programme sera donné sur des petites affiches.
Les chars partiront à 5 1/4 heures pour Carrolton.
23 nov—4

MUNICIPALITE No. 3.

NOTIFICATION est par le présent donné à tous ceux à qui cela peut concerner de faire enlever de dessus la Levée, dans le délai de huit jours les pierres, cailloux, granits, curbstones, gutter stones et ardoises, qui sont en contravention aux ordonnances de police existantes sous peines d'amendes et de voir transporter ces différents articles au dépôt de la corporation aux frais et risques de ceux auquels ils pourront appartenir.

Notification est en même temps donnée aux différents propriétaires de bois de chauffage, qui encombrent la Levée en tête du rail road, d'avoir à l'enlever dans le même délai, sous peine d'amendes et de les voir transporter au dépôt de la municipalité.
Nouvelle Orléans 23 novembre 1837.
23 nov—3 J. R. VIENNE, warfinger.

AVIS—Salomon High, Encanteur et Courtier, rue du Camp, No. 40, consacrera tout son temps à l'achat et à la vente de biens fonds, actions, produits, &c. Il a préparé un grand appartement pour l'exhibition de plans pancartes. Il prie le public de vouloir bien s'adresser à lui. 23 nov—3

BRODERIES & NOUVEAUTES
MONSIEUR ROUSSE, Importeur français, offre à vendre les articles suivans, arrivés par le Rubicon: Broderies blanches pèlerines; mouchoirs batiste brodés et unis, cols do; pèlerines en satin dernier genre; tabliers brodés, mantelets, tours de tête, cravattes en soie pour dames, fleurs artificielles, peignes en écaille et en corne de toute espèce, souliers en maroquin, en de satin, do vernis, do fourrés; do douillettes, broderies de toute espèce, bas et gants en soie et en fil d'Ecosse unis et à jour, parasols et ombrelles, tunics et brochées, parfumerie fine et commune.
Draps et nouveautés pour pantalons et habits, cartonnages fins, chapeaux en soie, première qualité, parapluies à poignard et autres, bottes, souliers et veau ciré et verni, cols, cravattes en tout genre, bretelles élastiques, moutarde par caisse, [illegible] et veau ciré, &c.
Son magasin est rue de Conti, no. 44, maison Lachaise 22 nov—1m

AVIS de société.—John Laidlaw & Co. de New York, se sont associés avec Andrew Lane de Cincinnati, et Peter S. Van Wyck, de New York, à l'effet de faire des affaires d'agence en général et par commission.
A New York, la raison de la maison sera *Laidlaw, Lane & Co.* au Natchez, *Van Wyck, Laidlaw & Co* et en cette ville, *Lane, Van Wyck & Co*, Allée de Bank.
24 nov—6

A LOUER.
Un magasin d'équart, à deux étages, bâti en briques, situé dans le bloc de l'encoignure des rues des Remparts et Conti, dernièrement réparé à neuf. On peut en donner possession immédiatement, si on s'adresse de suite à
H. & W. HOPKINS,
24 nov—3 26, Vieille Levée.

AVIS—Le soussigné étant sur le point de quitter offre à vendre, bon marché le fond de son magasin de nouveautés [illegible] situé à l'encoignure des rues Dauphine et Dumaine.
Pour les conditions s'adresser sur les lieux.
24 nov—4 AUGUSTIN LECESNE.

SIGARES—100 milliers, [illegible] de la Havane, de première qualité et à vendre par
MATEO LOPEZ,
24 nov—3 52, rue de la Commune.

On demande, pour servir le journal de Orléans trois jeunes gens de 14 à 15 ans.
S'adresser au bureau de l'Abeille.

POUR GALVESTON ET VELASCO.
Le beau bateau à vapeur COLUMBIA, capitaine J. Wright, partira demain à 9 heures du matin. Les passagers allant à Brazoria et Columbia, seront débarqués à Velasco. Pour passage, s'adresser à bord, au bout de la rue du Canal, ou à JAMES REED & Co.
24 nov 98, rue de la Commune.
Ce steamer partira régulièrement comme il est annoncé ci dessus.

POUR ST. LOUIS & ALTON, ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES.
Le bateau à vapeur PRAIRIE, de première classe, et d'une marche supérieure, commandé par le capitaine J. H. Freligh, partira samedi, le 25 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour frêt de 100 tonneaux, ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, au pied de la rue de la Commune ou à
BAILEY, DOLBEAR & Co.
22 nov—4 18, Nouvelle Levée.

POUR GALVESTON ET VELASCO (Texas.) Samedi 25 du courant, à 9 heures.
Le bateau à vapeur COLUMBIA, à basse pression, commandé par le capitaine J. T. Wright, partira comme il est ci dessus mentionné. Les passagers pour Brazoria et Columbia, seront débarqués à Velasco. Pour passage, s'adresser à bord ou à JAMES REED & Co.
98, rue de la Commune.
Les passagers voudront bien se trouver à bord, à 9 heures précises. 21 nov

POUR PITTSBURG, LOUISVILLE, CINCINNATI et les ports intermédiaires.
LE steamer bon marcheur MARMION, capitaine Stalley, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
HYDE & COMSTOCK,
3 nov 18, Poydras

POUR NEW-YORK.
La barque fine voilière VIRGINIA, capitaine Sinclair, ayant son chargement engagé peut prendre encore 30 tonneaux de plomb, si on s'adresse immédiatement. Pour les conditions et passage, s'adresser à L. H. GALE,
25 nov 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le navire fin voilier No. A 1, MOUNT-ZION, capitaine Batchelder, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance du frêt ou passage, s'adresser au capitaine, à bord ou à LEVI H. GALE,
25 nov 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.
Le brick EUROTAS, capitaine Robbins, a besoin de 200 balles, pour compléter son chargement. Pour frêt desquelles ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
R. GRONING & Co.
25 nov

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot régulier CHESTER, capit. W Watson, ayant la plus grande partie de sa cargaison, partira mardi le 28 du courant. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser en face l'Hôtel de la Monnaie, ou à
25 nov JAMES REED & Co. 98, rue Commune

Pour le Havre—Le navire français, fin voilier L'AMITIE, partira le 28 du courant. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
24 nov BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

Pour New York—Passage seulement.—Le brick fin voilier GRAND TURK, capitaine Varney, partira demain. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
24 nov BAILEY & ABBOTT, 14 Bienville

Pour Liverpool—Le navire, fin voilier AMERICAN, capitaine Manchester, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
24 nov L H GALE, 93, rue de la Com

POUR LA HAVANE.
La goëlette HYPERION, capitaine Sabaté, devant partir samedi ou dimanche prochain, et pouvant recevoir 12 à 15 passagers. S'adresser pour passage seulement, à bord, ou à la cigarerie, entre les deux halles, No. 114. 24 nov—3

POUR NEW-YORK.
Le navire de la nouvelle ligne ALABAMA, capitaine Berry, est maintenant en chargement et partira positivement le 11 décembre. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à FRANKLIN, AMES & Co.
24 nov 48, rue du Camp.

POUR LA MOBILE.
La goëlette bon voilière ECHO, capitaine M'Clare, partira du bout du Rail Road, dimanche 26 du courant, à l'arrivée des chars de 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à
JOSEPH LANDIS & Co. 14, rue Poydras.
L'Echo fera régulièrement ces voyages durant la saison, et partira du bout du rail road tous les dimanches, et de la Mobile tous les mardis matin. 24 nov

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.
La barge PEAL RIVER, capitaine Hosea, partira du nouveau Bassin, samedi 25 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
FELTON & HOLDER,
23 nov—3 209, rue Julie.

POUR LE HAVRE.
Le beau paquebot régulier RUBICON, capt. Geo. L. Rogers, ayant une partie de son fret engagé, sera promptement expédié. Pour balance du fret, ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
JOS. BARTHET,
23 nov 30, rue Toulouse.

MAGASIN F. GAILLARDET,
RUE ROYALE,
Près l'encoignure Ste.-Anne, dépôt rue d'Orléans.
ARRIVANT de France par le navire Salem, M. F. Gaillardet a l'honneur d'annoncer qu'il mettra en vente sous peu de jours les Marchandises suivantes, choisies par lui-même parmi tout ce que Paris a pu offrir de meilleur goût et de plus nouveau. La vente en aura lieu en Gros et en Détail; une nouvelle annonce fixera le jour précis de l'ouverture.
Marchandises qui seront vendues au magasin.
Nouveautés confectionnées pour dames, telles que Robes brodées, Mantelets, Echarpes, Sacs, Colliers, Fichus, &c., &c.
Manteaux de femmes, formes les plus nouvelles, et recommandés spécialement à l'examen des Dames.
Assortiment de Chapeaux (avec patrons) de Mme. *Alcoqué*, rue Richelieu, à Paris, et de Turbans pour bal, de *Mme. Bonnard.*
Broderies de toute espèce, Paysannes, Cols, Mantilles, Mouchoirs, Robes d'Enfant, Robes de baptême, Robes de bal, &c., &c., des magasins de Mesdames *Payen, Hornoys* et *Wisnick*, à Paris.
Plumes et Fleurs des maisons *Chagot* et *Perrot.*
Blondes blanches, Dentelles de tout prix et Rubans pour ceintures et garnitures.
Assortiment complet de Bijouterie fine et de brillants. Parures, Boucles d'oreille et Bracelets d'un genre tout nouveau; Montres d'Oudin, successeur de *Bréguet*, au Palais Royal—Chaînes de montres et Chaînes-Sautoirs, modèles les plus récents.
Glaces de toutes grandeurs, fabrique française.
Gants de peau, pour ville et pour bal, fourrés, extra-fins.
Bas et Gants de soie, coton et fil d'Ecosse.
Peignes d'écaille et de buffle.
Parfumerie fine de Demarson. Eaux et Crèmes de toute espèce, Savons, Poudre à poudrer, Fécules, Amidon, Graisse d'ours, la fameuse Pommade de Lion et celle du docteur Boucheron pour conserver et faire repousser les cheveux.
Brosses fines pour habits, cheveux, dents, barbe.
Cartonnage de toute espèce; cartons de bureau, à chapeaux, robes, &c; Cartons à dessin, Boîtes brillantes pour bonbons, &c., &c.
Tabletterie fine; Caves à liqueur, Nécessaires pour Dames, Boîtes à cachemires, Coffrets, Albums, Boutonnières, Cornets de bal, Visites, Cachets, Médaillons, Etuis à cigares et cigarettes, Tabatières, Boîtes à musique, &c.
Portefeuilles en maroquin, Cadres à miniature, Ivoires et Couleurs pour peintres.
Vanneries de toute espèce, Paniers à provision, à bouteilles, Couteaux, Argenterie; Cabas et Petits Paniers fins pour Dames, Corbeilles brodées et festonnées, extra riches. Plumeaux pour chambre et magasin. Tapis en crin avec peintures fines.
Briquets phosphoriques de toute façon, et *garantis.*
Soies et Cordonnets en bottes. Eponges fines pour toilette. Ombrelles variées.
Collection des romans et livres d'histoire en vogue, dernières publications de Paris, comprenant: l'Histoire des Salons de Paris par la duchesse d'Abrantès; Voyages et Mémoires de Marmont duc de Raguse; le Château de St.-Germain, les Aventures d'un Renégat et Deux à Deux, par Mme Reybaud; les [illegible] Diable, par Frédéric Soulié; les Soirées de Jonathan, par Saintine; Ne touchez pas à la Reine! par Michel Masson; le Faubourg St.-Germain, par le comte de Viel-Castel; Un Cœur pour Deux Amours, par Jules Janin; les Templiers, par Brisset; les Montagnards des Alpes, par Fabre d'Olivet; les Mémoires du Chevalier d'Eon, par Frédéric Gaillardet—Collection du Musée des Familles et du Magasin Théâtral, avec pièces détachées.
Collection de Gravures et Lithographies nouvelles coloriées, sur tous sujets, encadrées et non encadrées.
Grandes et petites Presses Lithographiques perfectionnées, avec papier lithographique, papier de Chine, encre, rouleaux, tire-lignes de *Bonda.* Pierres lithographiques de toute grandeur.
Fontaines-Filtres en pierre, genre Paris.
Bains de vapeurs portatifs, avec appareils complets et perfectionnés.
Cravaches fines pour hommes et pour Dames, Selles de. Brides. Harnais complets.
Fouets de Cabriolet, fins et légers.
Cols Cravates pour hommes en soie et crinoline.
Cannes nouvelles, à épée, plombées, &c.
Chapeaux de castor rasé pour hommes.
Objets en bronze, Coffrets, Madones, Pelotes, Chandeliers, Ecritoires.
Droguerie. Biberons et Bouts de sein en liège par Darbo. Pastilles de gomme pectorale *Graine de santé* du docteur Franck et Essence éthérée du docteur Audin-Rouvière. Pâte pectorale de Regnauld. Essence de salsepareille. Pâte tylacéenne contre les cors. Paraguay-roux et créosote Billard, contre les maux de dents. Kaiffa d'Orient et Racahout des Arabes.
Graines potagères de toute espèce.
Liquides et Comestibles.
Biscuits de Rheims superfins.
Cerises nouvelles à l'eau-de-vie, 1er. choix.
Liqueurs de toute espèce et de tout prix en flacons et cruchons de porcelaine; Kirche Wasser, &c.
Jus de cerises et Jus de groseille framboisé.
Vins de Champagne du plus bas au plus haut prix; Vins de Porto, de Bourgogne, tels que Volnay, Beaune, Chambertin, &c., qualités supérieures.
Marchandises pour hommes qui ne seront essayées et vendues qu'au dépôt.
Magnifique choix de Robes de Chambre en soie et en velours, avec ornements les plus riches. Manteaux nouveaux, Habits, Pantalons et Gilets pour bal, par les premiers tailleurs de Paris.
Chemises en batiste, percale et coton de couleur.
Assortiment de Bottes fines, Souliers vernis ou cirés, Chaussons pour bal, Pantoufles en maroquin, genre fashionable, et gants tout ce qu'il y a de mieux.
Cabris et français, d'un travail achevé. 21 nov—1m

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils ont pris la vaste salle de Mr. Giquel, dans le faubourg Washington, pour y donner des bals de souscription et de repas de corps. Attenant à l'établissement, on trouvera des billards et un café constamment pourvu des meilleures liqueurs. Les soussignés ne négligeront rien pour mériter les faveurs du public et attirer au café et à la salle Narcisse le patronage des habitans de la Nouvelle Orléans.
Le premier bal aura lieu samedi prochain 25 du courant, et commencera à 8 heures.
M. GADWIN.
18 nov—1m E. SALVATORY.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.
CUMPLIENDO con [illegible]
Nueva Orleans, 16 de Noviembre 1837.
JUAN PUJOL Y RIPOLL, Tesorero.
[illegible] nov—14

Ventes à l'Encan.

SAMEDI 25 du courant, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres un fort nègre âgé d'environ 30 ans, bon pour une habitation ou une presse à coton.
Conditions: 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction. 24 nov—3

Succession vacante de Joseph Cheyron.
PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le mardi, 5 décembre 1837, à 10 heures du matin, en la demeure du défunt, no 181, rue de Chartres, entre les rues Toulouse et St. Pierre, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de preuves, dans et pour cette ville et paroisse en date du 15 nov. 1837 tous les effets mobiliers de ladite succession consistant principalement en meubles meublans, vitrières, livres, une tabatière et une montre en or, avec cachet, chaine et clef, argenterie, linges, hardes, vins, &c.
Conditions comptant. 24 nov—6

PAR F. DUTILLET & DELERY.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 15 novembre 1837, il sera vendu, le Samedi, 6 janvier 1838, à la Nlle. Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à midi, les esclaves suivants dépendant de la succession de feu Joseph Cheyron, savoir:
1o CHARLES, nègre, âgé d'environ 56, ans se disant charpentier.
2o LINDOR, nègre, âgé d'environ 40, domestique.
3o. VINCENT, " " 35, se disant charpentier.
4o. MARIE MADELEINE, mulâtresse, âgée d'environ 30 ans, un peu blanchisseuse et repasseuse.
5o. MARIE LOUISE, négresse, âgée de 19 ans.
6o. CAROLINE, négresse, âgée de 27 ans, domestique.
7o. MARIE AIMEE, négresse, âgée d'environ 70 ans, infirme.
8o. MARS, nègre, âgé d'environ 30 ans, se disant cuisinier.
Conditions—six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction des curateurs de la succession, portant hypothèque et intérêt à dix pour cent l'an en cas de non paiement à leurs échéances jusqu'à parfait paiement, bien entendu que les acquéreurs devront avoir leur domicile dans la Paroisse d'Orléans.
Les actes de vente seront passés en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 nov—10

PAR GEORGE Y. BRIGHT.
IL sera vendu samedi 25 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la famille suivante d'esclaves.
CANNON, nègre âgé de 38 ans, bon laboureur, très actif et propre à toute espèce de travail.
LÆTITIA, sa femme, âgée de 35 ans, blanchisseuse du premier ordre, et repasseuse passablement, cuisinière très propre, ayant de bonnes dispositions.
WASHINGTON, leur enfant, âgé de six ans, habitué à travailler dans la maison et très utile.
Les esclaves ci dessus décrits, sont acclimatés, jouissent d'une parfaite santé, et ne sont vendus que par la gêne dans laquelle se trouve le propriétaire actuel. Ils sont entièrement garantis.
Conditions—Un quart comptant, et le reste à huit mois, en billets endossés et hypothéqués jusqu'à parfait paiement. 24 nov—2

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI prochain, 25 du courant, il sera vendu à la Bourse, à midi, l'esclave NANCY, et son enfant Clara, âgé de 2 ans
Nancy est cuisinière ordinaire, blanchisseuse et bonne domestique de maison, et entièrement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions:—Moitié comptant; la balance à 6 mois de crédit, en billet endossé, à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, chez W. Y. Lewis, notaire public. 23 nov

BY FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI prochain, 25 du courant, à la Bourse, à midi, Sera vendue la négresse REBECCA, avec ses deux enfans Rachel et Quinn: Rachel est âgé de 5 ans et Quinn de 2 ans. Rebecca est âgée de 23 ans, un peu cuisinière, un peu blanchisseuse, domestique de maison, bon sujet, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: l'acquéreur se mettra au lieu et place du vendeur pour un billet de $580, payable au 21 février 1838, la balance moitié comptant, moitié à trois mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public. 21 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI 25 Novembre il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, l'esclave SALLY, âgée de 34 ans, depuis trente dans le pays, et appartenant à ses propriétaires actuels depuis cinq ans. Elle est blanchisseuse, cuisinière, domestique de maison et gardienne d'enfans, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions comptant.
L'acte de vente en l'étude de Wm. Y. Lewis, notaire public. 20 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING
SAMEDI prochain, 25 de Novembre, à la Bourse, à midi il sera vendu, la négresse MARY, âgée à peu près de 27 ans, bonne cuisinière, un peu couturière et une bonne domestique de maison, entièrement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—1/3 comptant et la balance à 4 et 8 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente chez W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 20 nov

PAR M. BARNETT, Senr.
IL sera vendu samedi, 25 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et Saint Louis, la négresse HENRIETTE, âgée d'environ 14 ans, bonne domestique de maison, gardienne d'enfans—entièrement garantie contre les vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—3, 6 et 9 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant Wm. Boswell not. pub aux frais de l'acquéreur. 23 nov—3

PAR DOMINGON & SAMORY.
EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans et à la requête de Mr. J. J. Simon, exécuteur testamentaire de la succession de feu J. C. Armand, il sera vendu le mercredi, 27 décembre prochain, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis.
Une mulâtresse nommée LINSEY, âgée de 34 ans, et son enfant Georges, âgé de 6 ans, dépendant de la dite succession.
Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6 mois, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque.
Acte de vente pardevant Louis Féraud, notaire public. 21 nov

PAR HEWLETT & CENAS & J. LEVY
Succession de G. G. et F. M. Jenkins.
IL sera vendu mercredi 29 du courant, à dix heures du matin, au no. 24, rue de la Vieille Levée entre les rues de la Douane et Bienville, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, sous la date du 15 du courant.
Le fonds de magasin d'épiceries occupé par le défunt.
Conditions: Toutes sommes au dessous de $100 comptant; de $100 à $300, soixante jours, de $300 à $500 quatrevingt dix jours, de $500 et au dessus, quatre mois, de crédit, en billets endossés à la satisfaction de la ville 17 nov—11

CLUB DES JOCKEYS DES COURSES DE LA N. ORLEANS.

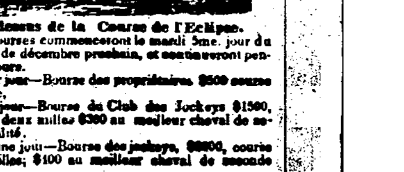

Au dessus de la Course de l'Eclipse.

CES courses commenceront le mardi 5me. jour du mois de décembre prochain, et continueront pendant six jours.
Premier jour—Bourse des propriétaires $500 course d'un mille.
Second jour—Bourse du Club des Jockeys $1500, course de deux milles $300 au meilleur cheval de seconde qualité.
Troisième jour—Bourse des jockeys, $2000, course de trois milles; $100 au meilleur cheval de seconde qualité.
Quatrième jour—Le plat de la Nouvelle Orléans, consistant en un service d'argent de la valeur de $1000, course de deux milles, par des chevaux de 5 ans, et au dessous, montés par des jockeys d'un poids convenable.
Cinquième jour—Bourse des jockeys; $3000, quatre milles; $500, au meilleur cheval de seconde qualité.
Sixième jour—Bourse des propriétaires $700, course d'un mille.
Ces courses qui doivent commencer le 5 de décembre, ont déjà créé un vif intérêt. Les doutes que l'on concevait sur l'impossibilité de mettre à exécution un semblable projet ont entièrement disparu. Le chemin est en bon état. Deux chemins de rail road sont maintenant achevés, et pratiqués, et des chars additionnels pour tous ceux qui voudront se rendre à l'endroit des courses.
Des chevaux qui comme les célèbres Rodolph, Fanny Wright, Mlle. Medley, Linnett, Scarlet, Arbaces, Giorvina, Othello, Jasper, Julianne, Walter, ainsi que beaucoup d'autres chevaux distingués qui se trouveront également à cette course, offriront les plus grands plaisirs aux amateurs de ce genre d'amusement.
Y. N. OLIVER,
21 nov—12 propriétaire

ETAT DE LA LOUISIANE.
Département de la Trésorerie, 21 Novembre 1837.
LES contribuables de la Paroisse d'Orléans, qui doivent des taxes d'Etat, pour l'année 1837, sont prévenus d'avoir à payer d'ici au 9 décembre prochain, faute de quoi, les comptes seront remis au shérif conformément à la loi.
F. GARDERE.
22 nov Trésorier de l'Etat.

AVIS—Tous ceux qui sont intéressés aux propriétés situées à la Passe Christian, sous des titres des Etats-Unis, lesquelles sont réclamées par les héritiers de feu Edouard Livingston, sont requis de se rendre à une assemblée qui sera tenue samedi 25 courant, à 6 heures, dans la chambre de comité, à l'Arcade de Banks, afin d'adopter des mesures nécessaires à la défense de leurs propriétés contre les réclamations [illegible] 22 nov—4

BRIQUES DU PAYS DE PREMIERE QUALITE.—1,200,000 de briques, bien fabriquées, peuvent être livrées immédiatement, de l'entrepôt de briques des soussignés, situé près de la Raffinerie au dessous de la ville.
F. J. FORSTALL & FRERES,
22 nov—6 6, Front Levée.

MME. SIMON, sage femme accoucheuse, a l'honneur de prévenir les dames qui ont bien voulu lui accorder leur confiance et le public en général, qu'elle a transféré son domicile, rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, maison de Mr. Vignié.
Madame Simon reçoit à pension, les dames qui désirent se faire soigner chez elle. 21 nov—1m

SUCRE—30 boucauts, de la meilleure qualité de la nouvelle récolte, à vendre par [illegible]
21 nov DEVEZE [illegible]

MR. & C. JAUME, artiste, [illegible] de dessin et de peinture, informe [illegible] le public, qu'il vient de transférer son domicile rue Royale, No. 137, entre les rues [illegible] et Toulouse. Il continuera ses [illegible] les leçons de dessin, et il espère par son zèle et son activité mériter la bienveillance du public. 20 nov—8

ARRIVANT DE FRANCE.
[illegible]
M. GOUYE,
46, rue Conti entre Exchange Place et Chartres. [illegible] 20 nov—6

AVIS—Les soussignés ont le plaisir d'annoncer à leurs amis et le public [illegible] Bienville No. 8.
Nouvelle Orléans, le 24 Novembre 1837.
CHS. ECKHART.
L. COSTOVICH.
24 nov—3